

> Académie d'Orléans-Tours

Rapport de jury

Concours externe et interne commun de
recrutement des
secrétaires administratifs
de classe normale 2020



Organisation générale du concours

Le concours de recrutement des secrétaires administratifs (classe normale) des administrations de l'Etat dont l'organisation et la nature des épreuves sont définies par les arrêtés du 25 juin 2009 et du 15 octobre 2010 a été organisé pour la session 2020 dans l'académie d'Orléans-Tours par le Ministère de l'Education nationale.

Le recrutement est commun à 7 ministères (Intérieur, Affaires sociales, Défense, Culture, Transition écologique et Education nationale).

Ce concours organisé à la fois en externe et en interne proposait 50 postes à pourvoir, répartis de la façon suivante au titre de la session 2020 :

	Postes offerts au concours						
	MEN	Affaires sociales	Intérieur	Défense	Culture	MTES	total
Interne	10	2	8	0	0	2	22
Externe	9	3	10	4	0	2	28
Total	19	5	18	0	0	4	50

Les épreuves écrites se sont déroulées le 10 juillet pour les deux concours.

Quelques statistiques relatives au présentéisme :

	inscrits	présents à toutes les épreuves écrites	% présents /inscrits 2020	Rappel % présents /inscrits 2019	Rappel % présents /inscrits 2018
interne	417	204	48.92%	71.2%	74.9%
externe	430	278	64.65%	54.6%	58.3%

Cette année, les courbes de présence sont extrêmement différentes des autres années sans doute en lien avec la date du concours ainsi que les modalités.

Contrairement aux années passées, la sélectivité est identique entre le concours interne et le concours externe (1 poste pour 9 candidats

présents), elle était également plus faible cette année (en 2019 1 poste pour 16 candidats en externe et 1 pour 11 à l'interne). Cependant, cette année il est à noter un pourcentage très élevé de candidats s'étant inscrits mais n'ayant pas participé aux épreuves : les conditions sanitaires, le décalage des épreuves expliquent cette situation.

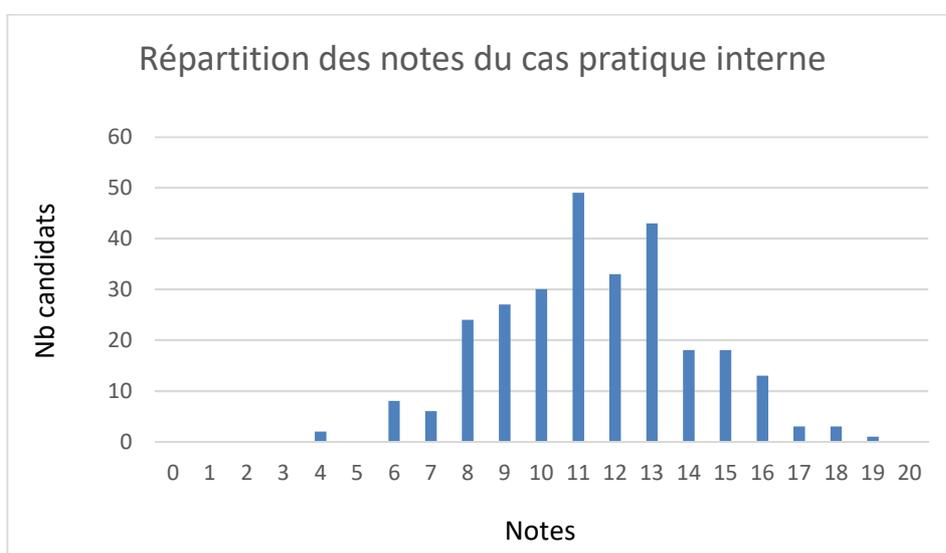
Admissibilité et Admission

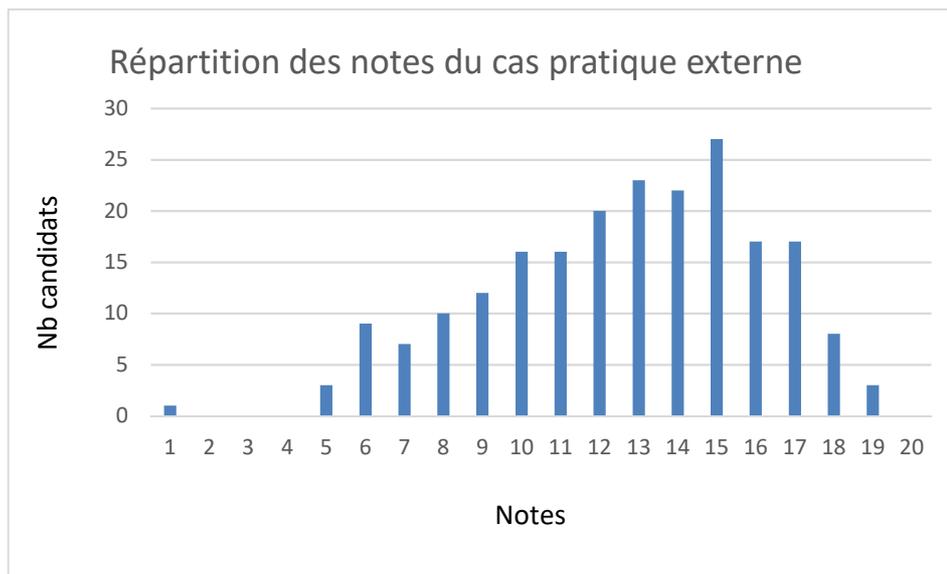
Epreuve commune aux concours interne et externe : cas pratique

Le sujet – commun aux deux concours- demandait aux candidats d'établir une note sur les maisons France services, leur labellisation, l'accompagnement de leur mise en place par les services de l'Etat ainsi que son opportunité dans un exemple précis.

Epreuves écrites	Moyenne
cas pratique interne	11.83
cas pratique externe	11.98

Avec un barème strictement identique, les résultats des deux concours sont très proches comme l'année passée, mais une moyenne des notes tout de même supérieure au concours externe.





Les correcteurs ont trouvé d'excellentes copies et ont valorisé les argumentaires très construits et problématisés. Il est à noter qu'il y a peu de copies en dessous de la moyenne.

Il faut noter tout de même que les candidats doivent avant tout prendre le temps de lire le sujet. Ce dernier pose la problématique et propose un déroulé de note qu'il ne faut pas négliger. Le jury se doit également de d'émettre des remarques sur les écueils rencontrés et qui se répètent d'année en année :

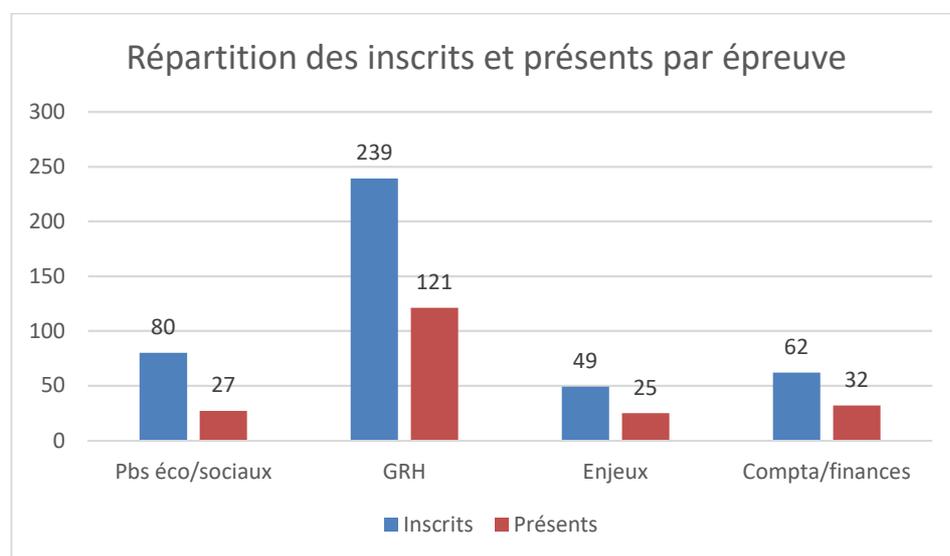
- Certains candidats doivent analyser les documents et réfléchir à leur contenu pour en réaliser une analyse pertinente ; cette dernière est fortement valorisée dans le barème.
- Des difficultés sont rencontrées pour formaliser une argumentation construite et de qualité qui s'appuie sur la lecture et la compréhension des documents
- Les candidats ne problématisent pas suffisamment leur écrit et la paraphrase est trop souvent rencontrée ;
- Il ne faut pas hésiter à utiliser un plan qui puisse s'émanciper de l'ordre des questions posées mais ne pas rechercher l'originalité à tout prix ;
- Un trop grand nombre de copies présentent des problèmes d'orthographe, de présentation ou d'écriture qui peuvent s'avérer rédhibitoires.

Le jury tient également, encore une fois, à rappeler aux candidats la nécessité absolue de veiller à respecter l'anonymat des copies. Malgré des consignes pourtant écrites sur les sujets, le jury a dû relever des ruptures d'anonymat entraînant de facto l'élimination des candidats. Il est fort regrettable que des candidats qui ont sans doute fait d'importants efforts pour arriver prêts aux épreuves de ce concours échouent par étourderie.

Epreuve N°2 du concours externe : questions portant sur une option.

Pour chaque option, le questionnaire à réponses courtes comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie (gestion des ressources humaines, comptabilité et finances, problèmes économiques et sociaux, enjeux de la France contemporaine et de l'Union Européenne).

Les candidats se sont répartis sur les différentes options de la manière suivante :



Il est à ce titre très important de rappeler aux candidats que cette épreuve peut s'avérer très discriminante pour ceux qui l'ont bien préparée. Le choix en est libre au moment de l'inscription, il est attendu des connaissances et une qualité avérée dans le traitement des sujets.

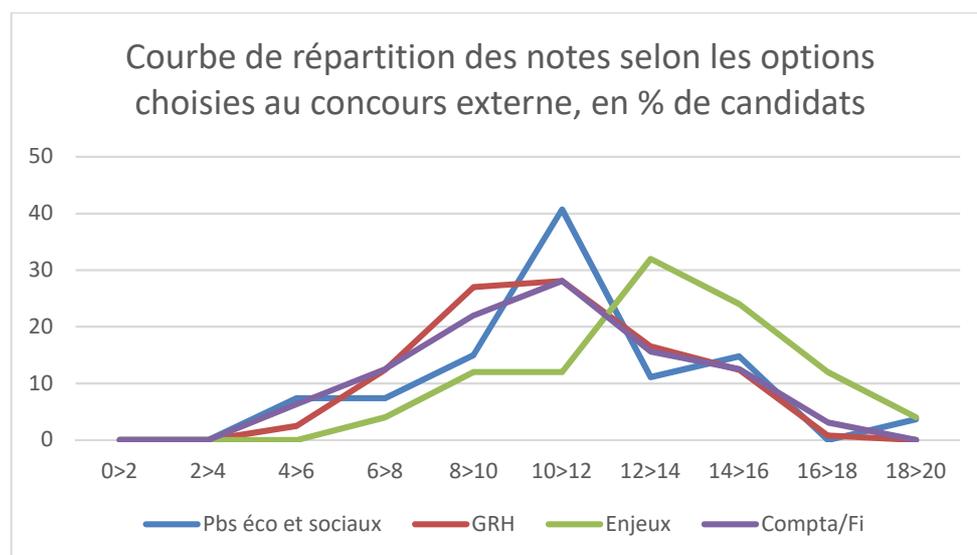
Cette année, une option a particulièrement bien été réussie : « enjeux de la France contemporaine et de l'Union européenne » permettant aux meilleurs candidats d'obtenir de très bonnes notes.

L'option de comptabilité et finances a obtenu de meilleurs résultats que les années précédentes. La maîtrise des écritures comptables est indispensable pour réussir cette épreuve technique.

De manière générale, les moyennes sont supérieures cette année aux années précédentes.

Le jury rappelle toutefois que les candidats doivent impérativement se référer au programme de cette épreuve décrit dans l'arrêté du 25 juin 2009 (JO du 26 juillet 2009).

Epreuves écrites	inscrits	présents	% présents/inscrits	Moyenne
Pb éco/sociaux	80	27	33.75%	10.84
Compta/finance	62	32	50.63%	10.62
Enjeux France contemp.	49	25	51.02%	12.98
GRH	239	121	51.61%	10.50



En pourcentage de candidats.

Cette représentation graphique montre qu'en proportion des candidats présents à chaque épreuve, c'est l'option « enjeux de la France contemporaine » qui a permis d'obtenir le plus de notes supérieures à 14/20.

Inversement, ce graphique illustre une moins bonne réussite de l'option GRH qui est pourtant l'épreuve majoritairement choisie.

Concernant la partie commune aux différentes options, il s'agissait de répondre à quatre questions relatives au Service National Universel (SNU). Les éléments de réponse étant présents dans les documents annexes, l'évaluation portait sur la capacité des candidats à synthétiser et mettre en forme ces informations et sur leur qualité rédactionnelle.

Beaucoup de candidats paraphrasent les documents, il faut absolument prendre de la distance.

Ces derniers doivent être un point d'appui à l'argumentation (citer des exemples, illustrer par des chiffres) et ne doivent pas être simplement recopiés.

Il est nécessaire également de rappeler aux candidats qu'il convient de procéder à une lecture attentive et complète du sujet avant d'y répondre.

Le sujet n'était pas médiatique et les candidats ont eu des difficultés à prendre du recul sur la question. Il n'était pas question de donner une opinion sur le sujet. Les limites à introduire devaient être étayées et ne pas reprendre des arguments type « café du commerce ».

En outre, même si le temps imparti peut paraître court, il est nécessaire de veiller à produire une copie qui puisse être lue facilement par le jury.

Le jury rappelle à nouveau que la maîtrise des règles d'orthographe de base est attendue d'un secrétaire administratif.

Résultats :

Cette année, la note d'admissibilité a été retenue pour l'admission en externe comme en interne. En effet, les conditions sanitaires n'ont pas permis de faire passer les épreuves orales.

Concours interne :

38 candidats ont été déclarés admissibles. Cela représente environ 14% des candidats présents à l'épreuve écrite. Il fallait obtenir à l'écrit la note

de 15 (12,5 en 2019) pour être déclaré admissible. La note maximale à cette épreuve écrite a été de 19/20.

Les notes ont été plus élevées que les années passées marquant la qualité des copies ; il est central d'être totalement familier de l'exercice pour réussir le concours.

Enfin, sur ces 38 candidats, ont été déclarés admis directement ceux dont la note était égale ou supérieure à 15.85/20 soit 22 candidats.

Concours externe :

43 candidats ont été déclarés admissibles. Ce qui représente un taux admissibles/présents de 21% (27% en 2019)

Le seuil d'admissibilité se situait à 70.75 pts /100 soit une moyenne de 14.15/20 (rappel 2019 : 11.80 et 2018 11.65).

Sur ces 43 admissibles, ont été déclarés admis directement les candidats qui totalisaient 73.1 points ou plus soit une moyenne de 14.62/20.

Malgré les conditions sanitaires, le jury a pu corriger et délibérer dans de bonnes conditions avec des outils informatiques de qualité et un appui très apprécié des personnels de la division des concours.

>Division des examens et concours
Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1
T 02.38.79.39.15 - Fax 02.38.62.41.79

Maquette : Communication rectorat - YBLF
Impression : Imprimerie du rectorat